COVID-19 LES MESURES DE PROTECTION POUR LES UTILISATEURS DES TÉLÉCENTRES

Depuis le 17 mars dernier, nous faisons face à une situation inédite de confinement et de suspension d'activités. Pour permettre la reprise de l'activité, la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie propose une synthèse de recommandations de mesures à prendre pour faire face au COVID-19 (télécharger les avenants ci-dessous). Cette liste est non-exhaustive et se veut être un ensemble de mesures pour accompagner les utilisateurs des télécentres.

Les gestionnaires des télécentres veillent au bon respect des mesures liées à la pandémie du coronavirus Covid-19, pour tout renseignement vous pouvez les contacter :

- Télécentre e-L@b à Coulommiers : 01 84 32 03 00 – elab@coulommierspaysdebrie.fr
- Télécentre e-cre@ à La Ferté-sous-Jouarre : 01 84 32 03 03 – ecrea@coulommierspaysdebrie.fr

Les visites des télécentres se font uniquement sur rendez-vous, durant les horaires d'accueil au public.

Les horaires pour l'accueil du public sont modifiés :
De 9h à 12h et de 13h à 17h.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Avenant du règlement intérieur du télécentre e-L@b

Avenant du règlement intérieur du télécentre e-Cre@

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

Nous contacter

Copyright 2025 Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie